

---

# INVENTAIRE APRES DECES ANNE ANGELIQUE GORET VEUVE DU SIEUR LE BOIS DUCLOS

---

Minutier Central des Notaires de Paris  
Cote MC/ET/I/433  
Notaire : Antoine Quinquet

## Eléments chronologiques

---

Inventaire réalisé à partir du 9 novembre 1747, dans une chambre au deuxième étage ayant vue sur cour d'une maison située Rue Ferou paroisse Saint Sulpice, louée par Jean Michel Quignon et son épouse Angélique Le Bois Duclos, appartenant au sieur Cornet

Chambre dans laquelle Anne Angelique Goret est morte le 6 octobre 1747

Inventaire terminé le 14 novembre 1747

## Participants

---

Fait à la demande de

- **Jean Michel Quignon** marchand épicier à Paris, demeurant rue Ferou paroisse Saint Sulpice comme exécuteur du testament fait par Anne Angélique Goret, sa belle mère
- **Angélique Madeleine Lebois Duclos**, fille
- **Henry Etienne Devienne** directeur des postes étrangères demeurant rue Saint Honoré à Paris, paroisse Saint Eustache, époux de **Marie Thérèse Lebois Duclos**, fille
- **Gratien Landes** chirurgien aide major de l'armée du roi, époux de **Catherine Lebois Duclos**, fille, qui a donné procuration à Henry Devienne

## Eléments principaux de l'inventaire

---

- **Testament d'Anne Angélique Goret** fait le 7 septembre 1747 par maître Jarry et insinué le 8 novembre 1747
- Le testament est contesté par les autres héritiers potentiels
- Trois héritières : Angélique Madeleine, Marie Thérèse et Catherine, seuls enfants survivants
- Les meubles de la chambre occupée par Anne Angélique Goret ne sont pas prisés, car faisant partie de la succession d'Anne Crelot, sa mère, directement à ses petits enfants selon son testament passé devant maître Rabouine le 7 juin 1727
- Comprend un tableau représentant Geneviève Crelot, femme de Jean de Vallossière, portrait de famille
- Papiers inventoriés

- **Inventaire après décès de Geneviève Crelot**, veuve de Jean de Vallossière, fait par maitre Prevost le 29 décembre 1730, insinué à Paris
- **Contrat de mariage entre Genevieve Crelot et Jean de Vallossière**, fait devant maitres Poirier et Sainfray, le 3 avril 1696, insinué le 15 juin 1697
- 8 contrats de constitution sur la ville de Paris
  - Maitre de Mahault – 31/10/1714 – 300 livres de rente, douze mille livres de principal
  - Maitre Deport – 12/06/1715 – 137 livres de rente, 5500 livres de principal
  - Maitre Dupont – 12/06/1715 – 187 livres de rente, 7500 livres de principal
  - Maitre de Mahault – 18/10/1720 – 24/12/1720 – 24/01/1721 – deux constitutions pour 625 livres de rente 25 000 de principal, une constitution de 400 livres de rente 16000 livres de principal, une constitution de 275 livres de rente 11000 livres de principal, une constitution de 50 livres de rente deux mille livres de principal
- 6 actions de la compagnie des Indes
- Quittances de capitation pour différentes années
- Lettres de change et comptes concernant la succession de Genevieve Crelot
- Registres des dépenses et recette de la maison de Genevieve Crelot
- Testament de Marie angelique Bocquet, fille majeure, reçu par Maitre Sainfray le 10 octobre 1680
- **Promesse de paiement d'une rente à Geneviève Crelot** passée devant maitre Sainfray le 15 juin 1696 pour 500 livres de rente
- Procès verbal de vente faite après le décès de Geneviève Crelot
- **Contrat de mariage entre François Lebois Duclos et Anne Angélique Goret** devant maitre Goudin le 21 décembre 1707
- **Testament de Geneviève Crelot** reçu par maitre Prevost le 22 septembre 1730 insinué le 17 mai 1731
- **Acte passé le 17 septembre 1731** devant maitre Le Chanteur concernant la succession de Geneviève Crelot, qui institue légataire universelle en usufruit Anne Angelique Goret avec substitution du fonds à ses enfants
- **Consentement au testament de Geneviève Crelot** par sa sœur et unique héritière Anne Crelot devant maitre Prevost le 29 janvier 1731
- **Sentence du Chatelet du 04/05/1731** qui nomme Jean Baptiste Laboureuc tuteur des enfants mineurs d'Anne Goret à la substitution
- Sentence du Chatelet du 15 juin 1731 qui autorise le sieur Malo exectueur testamentaire à vendre plusieurs actions de la succession de Geneviève Crelot
- **Compte rendu fait par le sieur Malo** devant maitre Lechanteur le 31 janvier 1732
- **Contrat passé devant maitre Lechanteur le 22 décembre 1731** entre Anne angelique Goret et Augustin Rollet de Vieux et son épouse de constitution d'une rente de 750 livres de rente et 15000 livres de capital, avec privilège d'Anne Angélique Goret sur une maison située rue des Cordeliers.
- Titre nouvel concernant la rente ci-dessus passé le 28 janvier 1743 devant maitre Patre entre Marie Madeleine Glint ? et Anne angélique Goret
- Sentence du Chatelet en date du 21 mai 1734 qui ordonne qu'Angélique Lebois duclos est payé des arrérages de la rente d'Augustin Rollet de Vieux sur les loyers de la maison de la rue des Cordeliers en priorité des autres créanciers
- Sentence des requetes du palais du 27 avril 1735 qui ordonne qu'Angélique Lebois duclos sera payé des arrérages de rente sur les loyers de la maison de la rue des cordeliers par préférence à Jeanne antoinette de Rollet
- **Testament d'Anne Crelot devant maitre Rabouine le 7 juin 1727**

- **Extrait mortuaire de François Lebois duclos** déposé auprès de maitre Baudin le 3 juin 1720
- **Contrat passé devant maitre Lechanteur le 31 décembre 1731** portant constitution entre Guillyme Arnould et sa femme au profit d'Anne Angélique Goret pour 1000 livres de rente, 20 000 livres de principal, avec sûreté de la rente une maison rue Censier
- Opposition à la requete d'Anne Angelique Goret enregistrée par Mangin le 29 décembre 1745 concernant la maison à la criée de la rue Censier. Les documents concernant cette constitution et le procès en cours ont été placées entre les mains de maitre Caujon procureur en la cour
- Sentence du Chatelet du 06/04/1731 autorisant Anne Goret à renoncer pour ses enfants à la succession de leur père
- Renonciation devant le greffe du Chatelet par Anne Goret pour le compte de ses enfants à la succession de leur père le 12/04/1731
- **Renonciation devant maitre Rabouine le 27 mai 1736** par Geneviève Goret à la succession d'Anne Crelot sa mère
- **Renonciation devant maitre Rabouine le 27 avril 1736** par Anne Angélique Goret à la succession d'Anne Crelot sa mère
- **Renconciation devant Sainfray le 25 octobre 1720** par Anne Angélique Goret à la communauté de biens avec son marie François Lebois Duclos
- **Sentence du Chatelet du 4 juin 1720** désignant Anne Angélique Goret comme tutrice de ses enfants mineurs